

ANNEXE

Tarifification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Régimes	Hommes ⁽¹⁾					
	Fumeur			Non-fumeur		
	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement
Facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent (taux par 1000 \$ de protection et en % du traitement)						
Moins de 35 ans	0,021 \$	0,021 \$	0,055 %	0,011 \$	0,011 \$	0,029 %
de 35 à 39 ans	0,035 \$	0,035 \$	0,091 %	0,015 \$	0,015 \$	0,039 %
de 40 à 44 ans	0,052 \$	0,052 \$	0,136 %	0,025 \$	0,025 \$	0,065 %
de 45 à 49 ans	0,085 \$	0,085 \$	0,222 %	0,040 \$	0,040 \$	0,104 %
de 50 à 54 ans	0,142 \$	0,142 \$	0,370 %	0,075 \$	0,075 \$	0,196 %
de 55 à 59 ans	0,234 \$	0,234 \$	0,610 %	0,135 \$	0,135 \$	0,352 %
de 60 à 64 ans	0,473 \$	0,473 \$	1,234 %	0,173 \$	0,173 \$	0,451 %
de 65 à 69 ans	0,707 \$	0,707 \$	1,845 %	0,252 \$	0,252 \$	0,657 %
de 70 à 74 ans	0,991 \$	0,991 \$	2,585 %	0,399 \$	0,399 \$	1,041 %
de 75 à 79 ans	1,283 \$	1,283 \$	3,347 %	0,576 \$	0,576 \$	1,503 %
80 ans et plus	2,044 \$	2,044 \$	5,333 %	1,419 \$	1,419 \$	3,702 %
	Femmes ⁽¹⁾					
Moins de 35 ans	0,010 \$	0,010 \$	0,026 %	0,004 \$	0,004 \$	0,010 %
de 35 à 39 ans	0,025 \$	0,025 \$	0,065 %	0,013 \$	0,013 \$	0,034 %
de 40 à 44 ans	0,045 \$	0,045 \$	0,117 %	0,021 \$	0,021 \$	0,055 %
de 45 à 49 ans	0,066 \$	0,066 \$	0,172 %	0,032 \$	0,032 \$	0,083 %
de 50 à 54 ans	0,108 \$	0,108 \$	0,282 %	0,053 \$	0,053 \$	0,138 %
de 55 à 59 ans	0,161 \$	0,161 \$	0,420 %	0,098 \$	0,098 \$	0,256 %
de 60 à 64 ans	0,375 \$	0,375 \$	0,978 %	0,133 \$	0,133 \$	0,347 %
de 65 à 69 ans	0,489 \$	0,489 \$	1,276 %	0,185 \$	0,185 \$	0,483 %
de 70 à 74 ans	0,617 \$	0,617 \$	1,610 %	0,273 \$	0,273 \$	0,712 %
de 75 à 79 ans	0,723 \$	0,723 \$	1,886 %	0,357 \$	0,357 \$	0,931 %
80 ans et plus	1,519 \$	1,519 \$	3,963 %	1,010 \$	1,010 \$	2,635 %

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.
Congé de prime : aucun.

⁽¹⁾ Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

Tarification par période de 14 jours du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Régimes	Hommes ⁽²⁾			
	Fumeur		Non-fumeur	
	Employé	Total en \$	Employé	Total en \$
Facultatif d'assurance vie additionnelle du conjoint (taux par 10 000 \$ de protection selon l'âge de l'adhérent)				
Moins de 35 ans	0,21 \$	0,21 \$	0,11 \$	0,11 \$
de 35 à 39 ans	0,35 \$	0,35 \$	0,15 \$	0,15 \$
de 40 à 44 ans	0,52 \$	0,52 \$	0,25 \$	0,25 \$
de 45 à 49 ans	0,85 \$	0,85 \$	0,40 \$	0,40 \$
de 50 à 54 ans	1,42 \$	1,42 \$	0,75 \$	0,75 \$
de 55 à 59 ans	2,34 \$	2,34 \$	1,35 \$	1,35 \$
de 60 à 64 ans	4,73 \$	4,73 \$	1,73 \$	1,73 \$
de 65 à 69 ans	7,07 \$	7,07 \$	2,52 \$	2,52 \$
de 70 à 74 ans	9,91 \$	9,91 \$	3,99 \$	3,99 \$
de 75 à 79 ans	12,83 \$	12,83 \$	5,76 \$	5,76 \$
80 ans ou plus	20,44 \$	20,44 \$	14,19 \$	14,19 \$
	Femmes ⁽²⁾			
Moins de 35 ans	0,10 \$	0,10 \$	0,04 \$	0,04 \$
de 35 à 39 ans	0,25 \$	0,25 \$	0,13 \$	0,13 \$
de 40 à 44 ans	0,45 \$	0,45 \$	0,21 \$	0,21 \$
de 45 à 49 ans	0,66 \$	0,66 \$	0,32 \$	0,32 \$
de 50 à 54 ans	1,08 \$	1,08 \$	0,53 \$	0,53 \$
de 55 à 59 ans	1,61 \$	1,61 \$	0,98 \$	0,98 \$
de 60 à 64 ans	3,75 \$	3,75 \$	1,33 \$	1,33 \$
de 65 à 69 ans	4,89 \$	4,89 \$	1,85 \$	1,85 \$
de 70 à 74 ans	6,17 \$	6,17 \$	2,73 \$	2,73 \$
de 75 à 79 ans	7,23 \$	7,23 \$	3,57 \$	3,57 \$
80 ans ou plus	15,19 \$	15,19 \$	10,10 \$	10,10 \$

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Congé de prime : aucun.

⁽²⁾ En assurance vie additionnelle du conjoint, les taux sont établis en fonction des habitudes tabagiques (fumeur ou non-fumeur) et du sexe du conjoint, mais selon l'âge de l'adhérent. Tout changement dans le taux de la prime par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

Tarification mensuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 – Régime des retraités

RÉGIMES	TAUX DE LA PRIME MENSUELLE								
	INDIVIDUELLE			MONOPARENTALE			FAMILIALE		
	Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale	Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale	Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale
Assurance maladie - Régime de BASE									
Moins de 65 ans	117,94 \$	9,56 \$	127,50 \$	152,07 \$	12,33 \$	164,40 \$	232,17 \$	18,82 \$	250,99 \$
65 ans ou plus	3,97 \$	- \$	3,97 \$	5,05 \$	- \$	5,05 \$	7,55 \$	- \$	7,55 \$
Surprime pour les 65 ans ou plus ⁽¹⁾	322,78 \$	- \$	322,78 \$	322,78 \$	- \$	322,78 \$	645,58 \$	- \$	645,58 \$
Assurance maladie - Régime ENRICHI									
Moins de 65 ans	233,46 \$	18,93 \$	252,39 \$	302,60 \$	24,54 \$	327,14 \$	468,22 \$	37,96 \$	506,18 \$
65 ans ou plus	46,31 \$	- \$	46,31 \$	60,23 \$	- \$	60,23 \$	89,92 \$	- \$	89,92 \$
Surprime pour les 65 ans ou plus ⁽¹⁾	322,78 \$	- \$	322,78 \$	322,78 \$	- \$	322,78 \$	645,58 \$	- \$	645,58 \$
PAR 1000 \$ DE PROTECTION									
Assurance vie de base de l'adhérent et additionnelle du conjoint ⁽²⁾									
				HOMME			FEMME		
				Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale	Prime payée par l'adhérent	Congé de prime	Prime totale
Moins de 50 ans				0,12 \$	- \$	0,12 \$	0,07 \$	- \$	0,07 \$
de 50 à 54 ans				0,22 \$	- \$	0,22 \$	0,12 \$	- \$	0,12 \$
de 55 à 59 ans				0,36 \$	- \$	0,36 \$	0,23 \$	- \$	0,23 \$
de 60 à 64 ans				0,60 \$	- \$	0,60 \$	0,36 \$	- \$	0,36 \$
de 65 à 69 ans				0,91 \$	- \$	0,91 \$	0,56 \$	- \$	0,56 \$
de 70 à 74 ans				1,42 \$	- \$	1,42 \$	0,96 \$	- \$	0,96 \$
de 75 à 79 ans				2,25 \$	- \$	2,25 \$	1,61 \$	- \$	1,61 \$
de 80 à 84 ans				3,62 \$	- \$	3,62 \$	2,76 \$	- \$	2,76 \$
de 85 ans ou plus				5,50 \$	- \$	5,50 \$	4,68 \$	- \$	4,68 \$
Assurance vie du conjoint et des enfants à charge		Prime payée par l'adhérent :		Congé de prime :			Prime totale :		
		11,04 \$		- \$			11,04 \$		

- Les taux des primes n'incluent pas la taxe de 9 %.
- Note générale : Tout changement dans le taux des primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1^{er} jour du mois coïncide avec le changement de groupe d'âge ou qui le suit.
- Congé de prime en assurance maladie excluant la surprime : 7,5 % pour les moins de 65 ans.
- Congé de prime en assurance vie : aucun.
- Congé de prime en assurance vie du conjoint et des enfants à charge : aucun

⁽¹⁾ Surprime pour les personnes de 65 ans ou plus conservant la garantie de médicaments chez Beneva plutôt qu'à la RAMQ. Pour l'adhérent qui atteint l'âge de 65 ans dans le courant de l'année, les modifications des primes et des protections se feront le 1^{er} jour du mois qui coïncide avec son 65^e anniversaire ou qui le suit.

⁽²⁾ La prime d'assurance vie additionnelle du conjoint est basée sur le sexe et l'âge du conjoint.